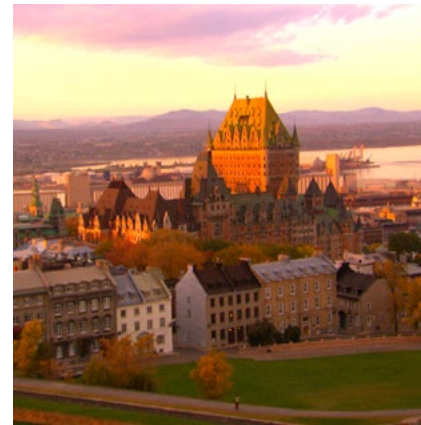


LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020



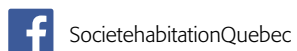
COMPLÉMENT **B** AU **PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021**

WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA

Québec 

Le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020
a été réalisé par la Société d'habitation du Québec.

Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 643-4560
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



Coordination du contenu et rédaction

Direction de la planification, des études et de la statistique

Coordination de l'édition et conception graphique

Direction des communications

Photographies de couverture

Saguenay–Lac-Saint-Jean © TQ/Bergeron, Jean-François/Enviro Foto

Nunavik © TQ/Hooké/Stuart Davis

Bas-Saint-Laurent © TQ/Buck, Robert

Québec © TQ/Hurteau, Paul – Parent, Claude

On peut télécharger ce document à partir du site Web de la
Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-81030-8 (version en ligne)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

© Gouvernement du Québec, 2018

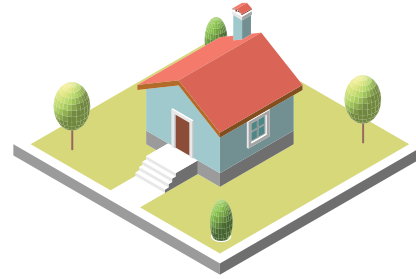


100 %





Nunavik © TQ/Hooké/Stuart Davis



LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 (Plan d'action en OVT) constitue un complément au Plan stratégique 2017-2021 (PS) de la Société d'habitation du Québec (Société). Ce dernier est le fruit d'une réflexion qui a mené l'organisation à revisiter sa mission, à préciser son périmètre d'intervention et à se repositionner en tant qu'organisme gouvernemental responsable de l'habitation.

Mission : Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les diverses réalités du marché de l'habitation

Les régions du Québec présentent des marchés de l'habitation distincts en ce qui a trait à la disponibilité, à la diversité, à l'abordabilité et à la qualité des parcs de logements privés et locatifs. Selon la réalité géographique, sociodémographique et économique d'une région, le marché de l'habitation peut répondre aux besoins de la population ou, dans certaines situations, s'avérer problématique.

Les actions de la Société couvrent de multiples dimensions – sociale, économique, technique, territoriale et environnementale – en constante interaction. Elles touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation.

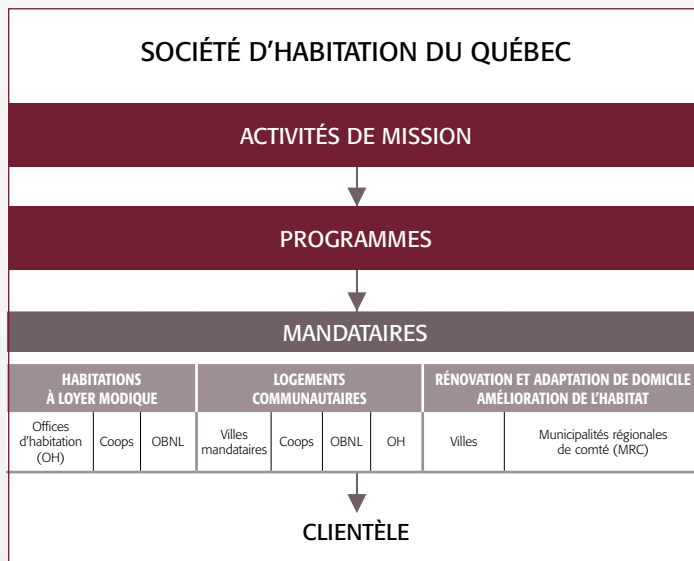
L'intervention de la Société s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et prendre en compte les enjeux spécifiques liés à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Une approche intégrée et durable pour les régions

La Société préconise une approche intégrée et durable de l'habitation sur l'ensemble du territoire québécois et, à cet égard, elle s'assure de la cohérence des interventions, de la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués ainsi que de la cohésion de ces interventions avec les grandes missions et orientations de l'État.

Une prestation de services déléguée et régionalisée

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la Société s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire.



Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la Société et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Une approche concertée de développement de l'habitation

Le domaine de l'habitation regroupe de nombreux intervenants. Pour mener à bien sa mission, la Société intervient de concert avec différents acteurs¹, afin d'assurer la cohérence et la cohésion des interventions gouvernementales en matière d'habitation, et ce, au bénéfice de sa clientèle et de l'ensemble des citoyens du Québec.

À cet effet, la Société a mis en place différentes tables de concertation et offre divers lieux de partage permettant à ses partenaires (fédéraux, provinciaux, municipaux), ses mandataires et prestataires de services ainsi qu'aux différents groupes d'intérêts de contribuer au développement de l'habitation sur le territoire québécois et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens.

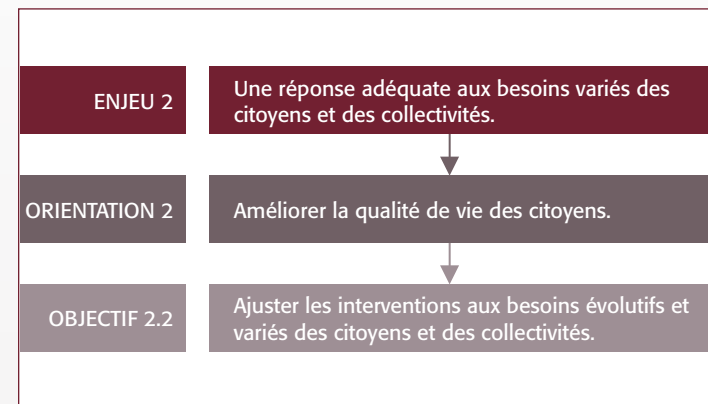
¹ www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acteurs_en_habitation.html

Un plan d'action aligné sur les priorités des régions

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie en OVT) a été élaborée en fonction des priorités définies par les régions, et ce, afin d'ancrer les décisions gouvernementales dans les besoins exprimés par ces dernières.

Le Plan d'action en OVT de la Société prend en considération les priorités exprimées par chacune des régions dans une approche intégrée et durable de l'habitation.

Afin d'assurer un alignement stratégique et une cohérence des interventions, le Plan d'action en OVT s'intègre au Plan stratégique 2017-2021 de la Société.



Ainsi, les actions régionalisées de la Société s'inscrivent en cohérence avec l'objectif stratégique « Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités ».

Selon les besoins exprimés par les régions, d'autres objectifs du Plan stratégique 2017-2021 seront mis à contribution pour la réalisation du Plan d'action en OVT, que ce soit en termes d'enrichissement des connaissances (PS 1.2), d'interventions sur le parc immobilier (PS 3.1) ou de consolidation des réseaux de mandataires (PS 4.2).



OBJECTIF 1 : Répondre aux priorités régionales en habitation

Dans le cadre de la Stratégie en OVT 2018-2022, 13 des 18 régions ont mentionné l'habitation dans au moins une de leurs priorités². Seule la région de Montréal a formulé une priorité touchant spécifiquement l'habitation.

Pour les autres, cet enjeu est intégré et associé à l'accessibilité aux services ainsi qu'à la capacité d'attraction et de rétention de leur population pour combler en particulier les besoins en main-d'œuvre. À cet égard, les régions devront préciser leurs besoins en matière d'habitation afin que la Société puisse cibler les mesures et les interventions les plus pertinentes à mettre en place.

Les tableaux suivants détaillent les réponses de la Société pour chacune des priorités régionales touchant l'habitation.

01. Bas-Saint-Laurent

Priorité 1 – Agir pour l'attractivité de la région

- « Consciente des enjeux démographiques qui se profilent devant elle, notamment en lien avec la rareté de la main-d'œuvre, la région du Bas-Saint-Laurent doit s'investir pour accroître l'intérêt de la population et des entreprises à y rester, à y revenir ou à venir s'y établir. »

Objectif 1 : Assurer le développement et le maintien d'une offre de services diversifiée et de qualité.

- « [...] favoriser l'accès à la propriété et au logement. »

Réponse de la Société :

→ Action 1.

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation au Bas-St-Laurent.

→ Action 2.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région du Bas-St-Laurent.



Bas-Saint-Laurent © TQ/Laframboise, Yves

² Les régions n'ayant pas fait mention de l'habitation dans leurs priorités sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Outaouais, le Nord-du-Québec et les Laurentides.



Québec © TQ/Frenette, Jean-François

03. Capitale-Nationale

Priorité 5 – Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

- « Établie dans la foulée des travaux visant à accroître l'autonomie des municipalités, cette entente permet, entre autres, de définir les responsabilités uniques assumées par la Ville de Québec. Ces responsabilités touchent notamment les domaines de l'aménagement, du logement social, de l'itinérance, de l'intégration des immigrants ainsi que de la culture et du patrimoine. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Poursuivre les discussions avec la Ville de Québec pour la conclusion d'une éventuelle entente de gestion en matière d'habitation.

05. Estrie

Priorité 6 – Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie

- « La pénurie de main-d'œuvre est criante : [...] Il faut encourager les idées qui permettront d'augmenter la population de la région. »
- « Actions à privilégier à plus court terme :
 - 6.3 S'assurer de rendre disponibles les outils adéquats tels que services de transport collectif et actif, infrastructures numériques et cellulaires, logement et services de proximité. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation en Estrie.

→ Action 2.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de l'Estrie.

06. Montréal

Priorité 5 – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

- « Elle [Montréal] s'attend à ce que la disponibilité et le maintien en bon état des logements sociaux abordables soient garantis. »

Priorité 8 – Favoriser la croissance d'une infrastructure performante

- « La région est en outre soucieuse du maintien de son parc de logements locatifs confronté à de nouvelles réalités telles que la location touristique. »

Réponses de la Société

→ Réponses à la Priorité 5.

- La Société entend mettre en place des mécanismes afin de s'assurer que le parc de logements abordables, subventionnés par le programme AccèsLogis Québec et propriété d'organismes privés à but non lucratif (coops, OBNL et HLM), est maintenu en bon état.
- La Société poursuit ses investissements dans son parc de logements sociaux, soit les habitations à loyer modique, et exerce un suivi rigoureux de l'état de ses logements.

→ Réponse à la Priorité 8.

- La Société partage la préoccupation de la région de Montréal sur la « location touristique » de logements locatifs privés destinés aux ménages. Le phénomène étant émergent, la Société analyse les effets de cette situation et participe aux discussions avec les autres acteurs gouvernementaux concernés par cette pratique.

Montréal © TQ/Hurteau, Paul – Parent, Claude

08. Abitibi-Témiscamingue

Priorité 3 – Renforcer l’attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l’établissement et la rétention de nouveaux arrivants

- « L’offre de logements de qualité doit être rehaussée. »
- « Une offre locative de qualité constitue l’un des premiers outils d’accueil de la population. »
- « Actions à privilégier à plus court terme :
 - Promouvoir et soutenir une offre de logements de qualité. [...] »

Priorité 6 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d’améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

- « La région de l’Abitibi-Témiscamingue présente un solde migratoire négatif. Or, les logements locatifs sont plus rares dans la région, alors qu’ils constituent un important facteur d’attraction et de maintien de la population sur le territoire. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Produire et diffuser, d’ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l’habitation en Abitibi-Témiscamingue.

→ Action 2.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de l’Abitibi-Témiscamingue.

Abitibi-Témiscamingue © TQ/Dupuis, Mathieu

09. Côte-Nord

Priorité 1 – Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

- « Il est donc nécessaire de faire un exercice de révision afin d'adapter les orientations, les programmes et mesures pour que le soutien financier et les aides offertes s'appliquent à ces multiples réalités territoriales. Ainsi, cela permettrait d'améliorer et de développer, entre autres, les infrastructures et les services de base à la population et à l'économie, par exemple, en matière de transports, de télécommunications, de services de proximité et d'habitation. »

Priorité 6 – Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés

- « Les municipalités de la Côte-Nord sont confrontées à une dévitalisation et à un déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives, en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité, dont les services de santé. »
- « Les coûts élevés de construction dans la région ne favorisent pas le développement de logements abordables correspondant aux capacités de payer des citoyens et des communautés qui contribueraient à maintenir la population. »
- « Actions à privilégier à plus court terme :
 - Favoriser l'accès équitable au logement abordable en conciliant les programmes en habitation et en considérant l'éloignement ainsi que l'isolement. »

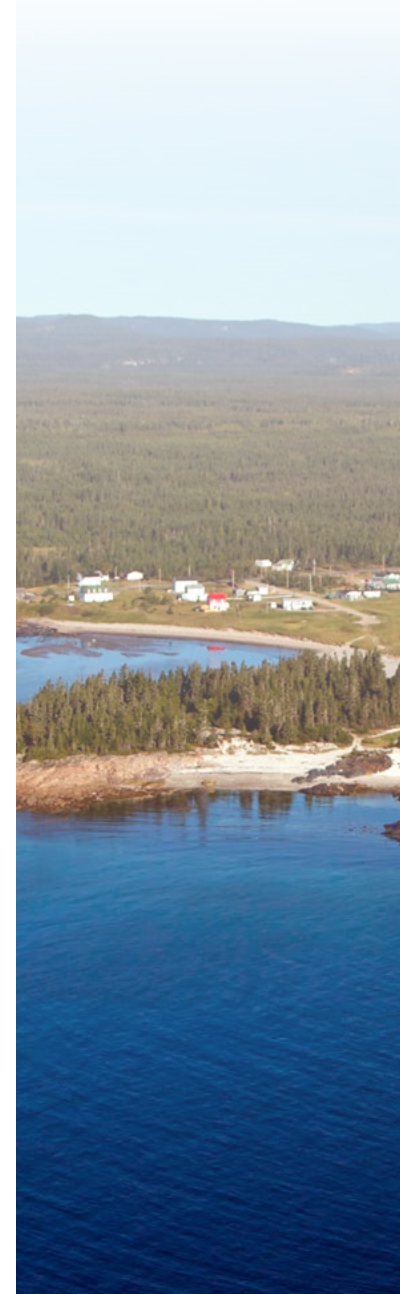
Réponse de la Société

→ Action 1.

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation sur la Côte-Nord.

→ Action 2.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de la Côte-Nord.



Côte-Nord © TQ/Lambert, Pierre – Parent, Claude



Gaspésie © TQ/Aventures aux 4 vents

11a. Gaspésie

Priorité 1 – Dynamiser l’occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

- « La région entend notamment maintenir une offre de logements suffisante et de qualité. »
- « Actions à privilégier à plus court terme :
 - Assurer une offre résidentielle suffisante, équilibrée et de qualité. »

Priorité 2 – Soutenir la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale

- « L’étendue du territoire et la faible densité de la population accentuent certaines de ces problématiques. Des interventions plus soutenues de la part de l’État sont donc nécessaires pour appuyer davantage les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé tels la sécurité alimentaire, l’accès à une alimentation saine, diversifiée et accessible, le logement social [...] »

Réponse de la Société

→ ***Action 1.***

- Produire et diffuser, d’ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l’habitation en Gaspésie.

→ ***Action 2.***

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de la Gaspésie.

11b. Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5 – Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

- « L'apport du gouvernement est essentiel au maintien d'une offre de services de qualité, car pour y arriver, les outils nécessaires doivent être mis à la disposition de la communauté. À cet effet, une offre accrue de logements pour les personnes âgées est envisagée. »

Réponse de la Société

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région des Îles-de-la-Madeleine.

Îles-de-la-Madeleine © TQ/Cloutier, Sébastien

12. Chaudière-Appalaches

Priorité 12 – Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

- « Actions : [...] Soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés (résidence pour aînés, desserte médicale, offre alimentaire, etc.). »

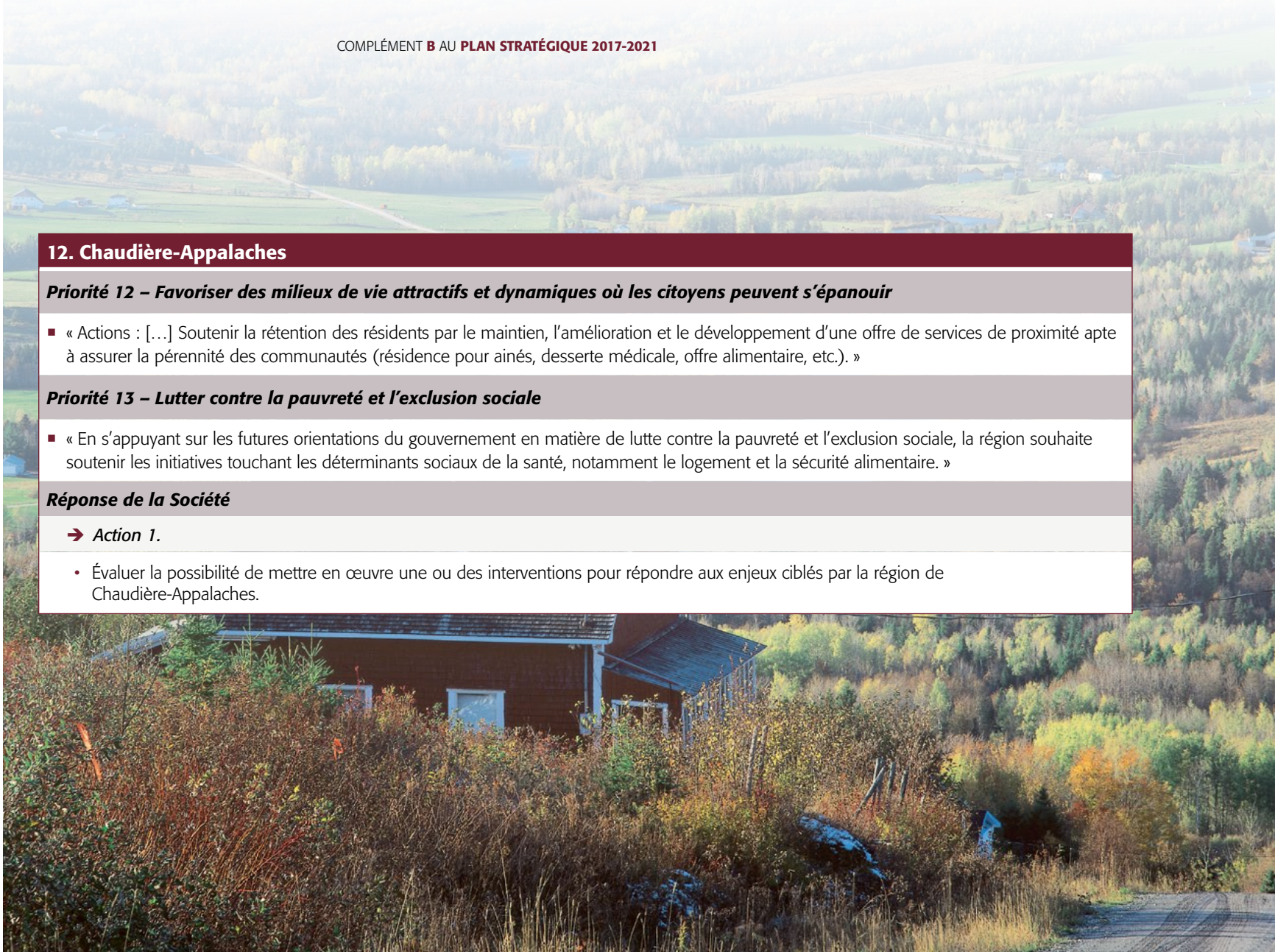
Priorité 13 – Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- « En s'appuyant sur les futures orientations du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement et la sécurité alimentaire. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de Chaudière-Appalaches.



Chaudière-Appalaches © TQ/Bouchard, Claude

13. Laval

Priorité 1 – Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

- « Objectifs spécifiques et cibles : [...] Assurer l'accès à des milieux de vie, salubres, sécuritaires et abordables, tout en favorisant une mixité sociale. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation à Laval.

→ Action 2.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de Laval.

14. Lanaudière

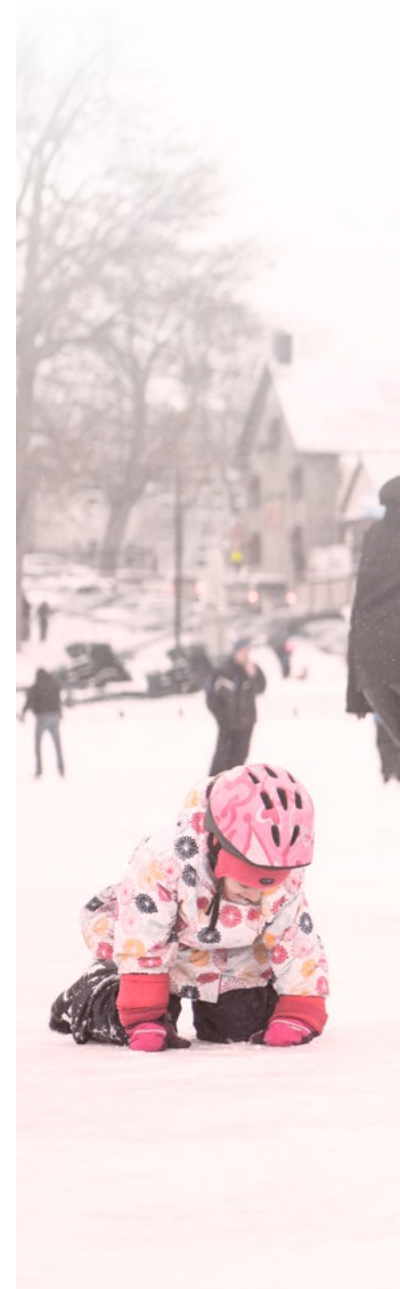
Priorité 13 – La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention

- « L'accès aux loisirs et à la vie culturelle pour les personnes défavorisées, l'accès à des logements adéquats à coût raisonnable et l'accès aux services de santé, particulièrement à un médecin de famille, sont tous des éléments d'enjeux régionaux qui nécessiteront un appui. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de Lanaudière.



Lanaudière © TQ/Tourisme Lanaudière/
J. Vigneux



Montérégie © TQ/Rivest, Gilles

16. Montérégie

Priorité 5 – Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

- « Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones densément habitées et d'autres où la concentration de la population est moins élevée. Cette situation fait en sorte que les services à la population varient d'un milieu à l'autre. Il en est de même pour l'offre de logements et de loisirs. »
- « Choix stratégiques et mesures : 1. Assurer un développement social du territoire et un accès équitable aux services pour l'ensemble de la population [...] »
- Augmenter l'offre de logements sociaux ou d'habitations sous forme de coopératives pour tous les groupes de citoyens. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation en Montérégie.

→ Action 2.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de la Montérégie.

17. Centre-du-Québec

Priorité 5 – Assurer des services de proximité

- « Attirer des familles et des nouveaux arrivants, répondre aux besoins des citoyens et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles. »

Réponse de la Société

→ Action 1.

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région du Centre-du-Québec.



Centre-du-Québec © TQ/Savard,Christian

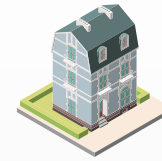


OBJECTIF 2 : Décentralisation

La décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus³.

La Société répond à l'objectif gouvernemental de décentralisation par la mise en œuvre notamment :

- › de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole – « Réflexe Montréal »;
- › de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.



OBJECTIF 3 : Délégation

La délégation se définit comme un transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement⁴.

La Société entend poursuivre ses ententes de gestion avec les municipalités.

› Au 31 mars 2017 :

- 237 municipalités ou municipalités régionales de comté avaient signé des ententes relatives à la gestion déléguée des programmes en amélioration de l'habitat, notamment les programmes RénoRégion, Rénovation-Québec et le Programme d'adaptation de domicile.
- trois villes ont le statut de « villes mandataires » pour le programme de construction de logements abordables AccèsLogis Québec : Québec, Montréal et Gatineau.

› Le 16 mars 2018, la Société a conclu avec la Ville de Montréal une entente pour le transfert à la métropole d'une part des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire.

› De plus, en ce qui concerne la Ville de Québec, une entente de gestion spécifique devra être finalisée en fonction de l'entente-cadre conclue avec le gouvernement du Québec.

³ Gouvernement du Québec, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, note 5, page 14.

⁴ *Ibid.*



OBJECTIF 4 : Régionalisation

La régionalisation s'entend de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes⁵.

La Société a fait le choix de s'appuyer sur son réseau de mandataires pour la prestation de ses services. Parmi eux, les offices d'habitation, assujettis à la Loi sur la Société d'habitation du Québec, constituent ses antennes régionales.

La Société entend poursuivre le regroupement volontaire des offices d'habitation sur le territoire afin d'améliorer la qualité des services offerts aux locataires d'habitations à loyer modique et aux bénéficiaires d'un supplément au loyer.

⁵ *Ibid.*

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Le tableau suivant présente les quatre objectifs obligatoires de la Stratégie en OVT 2018-2022, les réponses de la Société relatives à ces objectifs ainsi que les liens avec les objectifs de son Plan stratégique 2017-2021.

Objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022	Réponses de la Société	Liens avec les objectifs du Plan stratégique 2017-2021
1. Les priorités régionales	Produire et diffuser un portrait régional sur la situation de l'habitation pour les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 13 et 16. Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 11b, 12, 13, 14, 16, 17.	1.2 2.2
2. La décentralisation	Mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • L'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole – « Réflexe Montréal »; • L'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale. 	
3. La délégation	Poursuivre les ententes de gestion avec : <ul style="list-style-type: none"> • Les 237 municipalités ou municipalités régionales de comté ayant signé des ententes relatives à la gestion déléguée des programmes en amélioration de l'habitat; • Les 3 villes ayant le statut de « villes mandataires » pour le programme de construction de logements abordables AccèsLogis Québec; • La Ville de Montréal pour le transfert d'une part des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire. Conclure une entente de gestion spécifique avec la Ville de Québec.	4.2
4. La régionalisation	Poursuivre le regroupement volontaire des offices d'habitation.	4.2



ENJEUX	ENJEU 1 Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services.	ENJEU 2 Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.	ENJEU 3 Une transformation axée sur la performance.		
ORIENTATIONS	ORIENTATION 1 Assurer le leadership en habitation.	ORIENTATION 2 Améliorer la qualité de vie des citoyens.	ORIENTATION 3 Assurer le développement et l'innovation en habitation.	ORIENTATION 4 Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue.	ORIENTATION 5 Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société.
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<p>PS 1.1 Renouveler l'offre de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens • 2021 – Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10 <p>PS 1.2 Enrichir les connaissances en habitation au Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – 100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées • 2021 – Publication annuelle de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société <p>OVT Produire et diffuser un portrait régional sur la situation de l'habitation dans les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 13 et 16.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 – 7 portraits régionaux diffusés <p>PS 1.3 Établir des partenariats stratégiques en habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 – 2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place • 2021 – 3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux 	<p>PS 2.1 Accroître le soutien aux ménages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Augmentation de 25 % du nombre de ménages aidés par rapport à 2017 <p>PS 2.2 Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – 100 % des programmes en activité révisés sur une base quinquennale <p>OVT Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 11b, 12, 13, 14, 16 et 17.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Interventions ciblées et convenues avec les régions <p>PS 2.3 Simplifier l'accès aux services pour les citoyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule 	<p>PS 3.1 Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux • 2021 – Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés (coops et OSBL) <p>PS 3.2 Stimuler l'innovation en habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – 4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus 	<p>PS 4.1 Améliorer la performance de l'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017 <p>PS 4.2 Consolider les réseaux de mandataires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 – Ratification de contrats de performance axés sur les résultats pour les réseaux de mandataires <p>OVT Conclure des ententes de gestion spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ententes de gestion ratifiées <p>Poursuivre le regroupement volontaire des offices d'habitation.</p>	<p>PS 5.1 Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Indice de mobilisation du personnel d'au moins 8 sur 10 • 2021 – 80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail
<p>ACTIONS EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS RÉGIONALES</p>	<p>RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC</p> <p>01 : Bas-Saint-Laurent 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean 03 : Capitale-Nationale 04 : Mauricie 05 : Estrie 06 : Montréal 07 : Outaouais 08 : Abitibi-Témiscamingue 09 : Côte-Nord 10 : Nord-du-Québec 11a : Gaspésie 11b : Îles-de-la-Madeleine 12 : Chaudière-Appalaches 13 : Laval 14 : Lanaudière 15 : Laurentides 16 : Montérégie 17 : Centre-du-Québec</p>				
	<p>LÉGENDE</p> <p>PS Plan stratégique</p> <p>OVT Occupation et vitalité des territoires</p> <p> Portraits régionaux</p> <p> Interventions régionales</p>				

BÂTISSONS
ENSEMBLE 
DU MIEUX-VIVRE